



CAVÉ Jean-Claude

21 ans

Né le 27 juillet 1936 à Charleval

Domicilié à Fleury-sur-Andelle

Ouvrier d'usine

Célibataire

Médaille militaire à titre posthume

Croix de la Valeur militaire avec palme

Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord avec agrafe « Algérie »

MORT POUR LA FRANCE

1958



La famille de Jean-Claude Cavé arrive dans la commune de Fleury-sur-Andelle au moment de ses 9 ans. Le 22 août 1955 à 19 ans, il entre à l'usine de chaussures Bata située sur la commune de Vernon¹. Il travaille au sein de l'atelier 341 jusqu'à son départ pour le service militaire en novembre 1956.

Après avoir effectué ses classes, il est affecté début mars comme soldat de 2^e classe au **24^e régiment de dragons** et doit se rendre en Afrique française du Nord. Le 7 mars 1957, il débarque à Philippeville en Algérie².

Bien qu'ayant accompli ses dix-huit mois de service, il est maintenu sous les drapeaux à partir de mai 1958, en raison de la guerre en Algérie. Il est tué en opération quatre jours plus tard, le 4 mai, dans une embuscade au djebel Outia à Cavallo (Algérie).

Lors du retour de son corps dans la commune de Fleury-sur-Andelle, les honneurs militaires lui sont rendus lors de la cérémonie religieuse avant d'être inhumé au cimetière de la commune³.

Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Fleury-sur-Andelle. Une rue de la commune porte son nom.

Médaille militaire attribuée suite à cette citation :

« Jeune dragon plein d'allant et de courage qui a participé aux opérations de maintien de l'ordre depuis mars 1957. Le 4 mai 1958 au djebel Outia (secteur de Djiddjelli), faisait partie du groupe de voltigeurs de son peloton en ouverture de route, s'est heurté à une grosse embuscade. A été mortellement blessé au cours de l'assaut donné à son équipe par un groupe rebelle très supérieur en nombre. Reste un bel exemple d'ardeur et d'abnégation⁴. »

¹ Article de presse.

² SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, ESS, matricule 56-270-00193.

³ Article de presse.

⁴ SHD, CAPM, bureau des correspondances, section des correspondances particulières, décret du 11 septembre 1958 publié au JO le 16 septembre 1958.